

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Mohammed ZAHID

Présents : Mmes, Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE
SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Isabelle DUCHEMIN, Clément SULPICE (pouvoir à Yves CRISTIN), Frédérique LECLERE (pouvoir à Nadine de LAJUDIE), Anabela FOREY

Absent : Arnold MORANDAT

Lors de la séance du **28 mai 2025 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

- 1) **Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2025
- 2) **RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR accepté à l'unanimité**, demande de subvention pour la pose de volets à la cantine scolaire
- 3) Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
FIXE comme suit **les nouveaux tarifs de casse ou perte de vaisselle à la salle des fêtes** :

ARTICLE	LOCATION		CASSE OU PERTE		TOTAL
	Quantité disponible	Quantité	Quantité	Valeur de remplacement	
Assiette plate diamètre 27 cm	494			5,70 €	
Assiette plate diamètre 24 cm	247			5,70 €	
Assiette creuse diamètre 20 cm	250			5,70 €	
Verre Princessa 23 cl	628			2,75 €	
Verre Princessa 19 cl	417			2,75 €	
Verre Princessa flûte 16 cl	448			2,75 €	
Tasse à café 9 cl Arco blanc	243			1,15 €	
Sous-tasse 113 Arco blanc	249			1,15 €	
Cuiller dessert,acier inox massif	245			2,75 €	
Fourchette acier inox massif	484			2,75 €	
Couteau acier inox massif	464			2,75 €	
Cuiller à café acier inox massif	415			1,00 €	
Cuiller pour service acier inox massif	56			2,75 €	

Coupe sorbet 22 cl	227			2,75 €	
Seau à champagne inox	30			30,00 €	
Corbeille à pain	29			6,00 €	
Pichet à eau polycarbonate transparent 1,5 L	26			28,00 €	
Plateau de service 46 x 36 cm	40			15,00 €	
Salière ou poivrière facette bouchon métal	23			2,00 €	
Verres à canon	269			0,65 €	

4) GBA, signature de l'avenant n°2 à la convention territoriale globale (enfance jeunesse) pour l'intégration de nouvelles communes : Attignat, Coligny, Bresse Vallons, Malafretaz, Jayat, Jasseron et Montrevel

5) Demande de subvention DETR ou DSIL à la préfecture pour l'installation de volets à la cantine scolaire

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux énergétiques dans le bâtiment de la cantine scolaire, par la pose de volets roulants.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR ou DSIL et à tout autre organisme susceptible de répondre à sa demande.

Le montant total des travaux s'élèverait à la somme de 5 500.00 € Hors Taxe.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres € %	2 750 €	50 %
Etat – DETR ou DSIL € %	2 750 €	50 %
Etat - autre (à préciser) € %		
Total H.T.	5 500 €	100,00 %

dans la limite de 80 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention pour le projet ci-dessus, auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ou (DSIL), et de tout autre financeur.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

6) Jurés d'assises : comme chaque année le conseil municipal a procédé au tirage au sort.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le programme de voirie 2025 a été validé pour 60 700 € TTC
- PREFECTURE - Consultation relative à la proposition de définition des surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation, transmis par la Chambre d'agriculture de l'Ain. Le conseil municipal n'émet pas d'avis.
- Voie douce Lent Servas - Une réunion est prévue avec Madame la préfète de l'Ain courant juin afin de demander une subvention
- Plan mobilité : la commune consulte des bureaux d'études afin de pouvoir mettre en œuvre le projet.
- L'école a formulé une demande pour l'achat de tables, chaises et chevalet pour un montant approximatif de 1400 €
- PREFECTURE – le Maire informe l'assemblée de la réponse au recours gracieux que les communes de LENT et DOMPIERRE ont formulé concernant l'arrêté préfectoral accordant un droit de préemption à GBA pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine. La Préfète indique que les demandes formulées dans le recours gracieux sont intégrées à l'arrêté du 15/01/2025
- Dates des prochains conseils municipaux 2025 (sous réserve de modification)
19 juin, 10 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45